



**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2013**

**COMPTE RENDU**

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusés : Madame Christelle CHAUVIN et Monsieur Olivier CHAUVET

Monsieur Pascal LOIZEAU a été nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2013 a été adopté.

### **1°/ Méthanisation**

L'association "Vivre à Vendrennes" a distribué un courrier à chaque élu exprimant leurs craintes et leurs interrogations quant à l'implantation d'une usine de méthanisation dans la zone intercommunale de la Lande. L'association sollicitait l'inscription du sujet à l'ordre du jour du conseil municipal. Les élus ont refusé par un vote à bulletins secrets (12 votants : 4 OUI – 6 NON – 2 BLANC)

L'acquisition des terrains étant à l'ordre du jour du conseil communautaire le lendemain, Mr le Maire a proposé de demander au Président de la Communauté de Communes, le report de ce sujet. Le conseil municipal a approuvé la proposition par un vote à bulletins secrets (12 votants – "passage du dossier d'achat des terrains en conseil de COMCOM : 12 NON)

### **2°/ Vente du terrain derrière l'ancienne mairie**

Le terrain situé derrière l'ancienne mairie va être proposé à la SCI Main et Mouvement (Kinésithérapeutes) afin d'y construire un cabinet. Cela permettrait de rassembler les services de santé dans un même lieu, lorsque l'ancienne mairie sera transformée en centre de santé. La SCI achèterait les surfaces suivantes : 239m<sup>2</sup> issus de la parcelle ZB 197, 3m<sup>2</sup> issus de la parcelle C 1006 et 12m<sup>2</sup> issus du domaine public, soit un total de 254m<sup>2</sup>. Le prix a été fixé à 7 874 € auquel s'ajoutent les frais de viabilité du terrain établi à 5 713.46 € soit un prix de vente total de 13 587.46 €

### **3°/ Vente du terrain derrière l'ancienne mairie – enquête publique**

Le projet de la SCI Main et Mouvement nécessite l'acquisition de 12m<sup>2</sup> issus du domaine public. Pour ce faire, une parcelle de 50m<sup>2</sup> doit être déclassée du domaine public communal afin de l'intégrer dans le domaine privé communal. Une enquête publique va donc être réalisée du 10 au 24 octobre 2013. Suivant les conclusions de l'enquête, la parcelle de 50m<sup>2</sup> pourrait être déclassée et 12m<sup>2</sup> issus de cette parcelle seraient vendus à la SCI Main et Mouvement. Les 38m<sup>2</sup> restants demeureraient communaux.

### **4°/ Lotissement Hommeau 2B – Choix de l'entreprise pour les travaux de VRD**

Suite à la consultation organisée pour le choix de l'entreprise en charge des travaux d'aménagement du lotissement de l'Hommeau 2B, l'entreprise CHARPENTIER a été retenue pour un coût de 78 000 € HT.

### **5°/ Lotissement Hommeau 2B – Effacement de la ligne haute tension**

La ligne haute tension qui surplombe le futur lotissement va être effacée. Coût des travaux réalisés par le SyDEV : 26 308 € HT. La participation communale est fixée à 13 154 €

### **6°/ Lotissement Hommeau 2B – Devis Vendée Eau pour l'eau potable**

Le coût des travaux pour l'alimentation en eau potable du lotissement s'élève à 14 488 € TTC. La participation communale est fixée à 7 244 € TTC

### **7°/ Mairie – avenant au lot n°2 – Menuiseries extérieures**

Un avenant de + 1 688.33 € HT a été approuvé pour des travaux supplémentaires concernant le lot "menuiseries extérieures" : stores cuisine, garde-corps aux fenêtres de l'étage, arrêts butée de porte, aération garage...

### **8°/ Assainissement au Bel Endroit – le Boisselin**

Les études pour la réalisation d'un assainissement collectif dans les villages du Bel Endroit et du Boisselin vont être lancées. (12 votants : 12 OUI)

### **9°/ Eau rue du Vivier**

Une extension du réseau d'eau potable est nécessaire afin de desservir le terrain d'un riverain ayant un projet d'aménagement sur sa parcelle. Les autres propriétaires riverains ne souhaitant pas se raccorder sur la nouvelle canalisation qui pourrait être construite, la commune ne prendra pas en charge les travaux (12 votants : 12 NON). Il revient donc au propriétaire de prendre en charge les frais d'aménagement de sa parcelle.

### **10°/ Achat terrain rue du vieux Château**

Le carrefour de la rue du Vieux Château et de la rue de l'église (face au parking de la mairie) est dangereux par manque de visibilité pour les véhicules arrêtés au STOP. Une bande de terrain de 9m<sup>2</sup> va être achetée pour l'euro symbolique aux riverains afin de dégager l'angle. La commune prend en charge la reconstruction de la clôture.

### **11°/ Vente des ateliers relais**

Suite à leur demande, les deux ateliers relais sont proposés aux entreprises BETARD pour un coût de 90 000 € et DMA<sup>2</sup> pour un coût de 150 000 € (12 votants – 12 OUI)

### **12°/ Tarifs assainissement 2014**

Suite à la réalisation d'un diagnostic sur le fonctionnement des réseaux assainissement, il s'avère que la lagune est à saturation et qu'il faut construire une station d'épuration. De plus, compte-tenu des travaux des futurs réseaux à la Guierche et au Boisselin, une hausse de 5% des tarifs a été décidée à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Les nouveaux tarifs sont les suivants : 1.12 €/m<sup>3</sup> pour la consommation et 42 €/an pour le forfait branchement

### **13°/ Sol pour aire de jeux**

Suite à l'acquisition de jeux pour enfants installés dans la Prairie du Benet, la solution des dalles amortissantes a été retenue pour la réalisation du sol de protection. Coût : 2 684 € HT

### **14°/ Personnel communal – Contrat groupe avec le centre de gestion pour l'assurance des risques statutaires**

La commune adhère au contrat d'assurance conclu avec la CNP afin d'être indemnisée en cas d'arrêt maladie des agents

### **15°/ Subvention au CCAS**

Afin de subvenir aux dépenses du centre de santé, une subvention de 20 000 € va être versée au C.C.A.S., en plusieurs fois et suivant les besoins.

### **16°/ Vente du gyrobroyeur**

Le gyrobroyeur communal, acquis en 2001, n'a plus d'utilité compte-tenu de l'acquisition d'une nouvelle tondeuse en début d'année. Il va être mis en vente au prix de 400 € (12 votants – 400 € 10 voix – 450 € 1 voix)

### **17°/ Décisions modificatives**

Les modifications nécessaires à l'exécution du budget ont été acceptées

### **18°/ Enquête publique GAEC l'Abeille**

Aucune remarque n'a été formulée quant à la demande du GAEC l'Abeille sollicitant l'autorisation d'exploiter un élevage de volailles, après la construction d'un 4<sup>ème</sup> bâtiment au lieu-dit

"Chemin des Morières" et d'augmenter les effectifs des vaches allaitantes au lieu-dit "la Grande Valinière" sur la commune de St Fulgent.

#### **19°/ Enquête Publique Ets BERIEAU**

Aucune remarque n'a été formulée quant à la demande des Ets BERIEAU en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un atelier de travail mécanique des métaux sur la commune de Ste Florence.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- L'office de tourisme organise le Noël des enfants le 18 décembre à Vendrennes. Cet après-midi est ouvert à l'ensemble des enfants du canton. Ils réaliseront un bricolage et auront la visite du Père Noël. Un appel aux bénévoles est lancé afin de les encadrer.

#### **TOUR DE TABLE**

Marie-France BUGEAUD : un agent a démissionné à la cantine. Un recrutement est en cours

Marie-France BOISSELEAU : Les deux grandes croix des cimetières mériteraient d'être nettoyées.

Maryse TOURNIER : L'office de tourisme des Herbiers a emménagé dans ses nouveaux locaux, Place des Droits de l'Homme.